

Transmission dans la famille recomposée

Évaluer l'opportunité des différents modes de transmission au sein d'une famille recomposée

Code
13002

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1088 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

PUBLIC

Avocats – Notaires – Collaborateurs de l'étude notariale – Gestionnaires de patrimoine – Conseillers en gestion de patrimoine et en investissements financiers

PRÉ-REQUIS

Être juriste, avoir des connaissances en droit civil et en liquidation de succession ou avoir suivi la formation :

[Gestion du patrimoine familial \(421\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF

Objectifs pédagogiques

- Anticiper la stratégie patrimoniale de la famille recomposée
- Appliquer les règles légales de la transmission au sein de la famille recomposée
- Choisir une stratégie de transmission adaptée

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Anticiper la stratégie patrimoniale de la famille recomposée

Tenir compte des problématiques liées à l'éclatement de la famille

- Prise en compte du passif antérieur à la nouvelle union
- Sort des libéralités consenties à l'ex-conjoint, à l'ex-partenaire ou à l'ex-concubin
- Conséquences sociales et financières du divorce
- Mesures à prendre à l'égard des contrats d'assurance-vie et d'assurance d'émancipation

Adapter le régime matrimonial de la nouvelle union

- Régime séparatiste
- Régime communautaire
- Protection du nouveau conjoint

Appliquer les règles légales de la transmission au sein de la famille recomposée

Identifier les droits légaux des enfants

- Règles applicables : droits légaux des enfants, incidence du remariage
- Adoption : instrument dans la stratégie de transmission ? :

Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

Identifier les droits légaux du conjoint, partenaire pacsé ou concubin

- Concours entre le conjoint survivant et les descendants
- Concours entre le conjoint et les père et mère du défunt
- Concours avec des collatéraux privilégiés : droit de retour de l'article 757-3 du Code civil

Déterminer l'organisation postérieure au décès

- Conversion de l'usufruit du conjoint : règles communes et spécifiques
- Cantonnement de l'émolument du conjoint, du partenaire pacsé ou du concubin gratifié
- Cas pratique : les règles légales de transmission au sein de la famille recomposée

Choisir une stratégie de transmission adaptée

Protéger le nouveau conjoint

- Notion d'avantage matrimonial (régime juridique et régime fiscal) : possibilité ou prohibition ?
- Tontine
- Donation au dernier vivant : optimisation à travers un nombre d'options quasi-indéfini, le cantonnement
- Testament
- Société civile immobilière
- Assurance-vie : notions de primes exagérées et d'atteinte à la réserve
- Quasi-usufruit
- Prévoyance, l'assurance retraite, la RAAR, etc.
- Étude de cas : illustration du niveau de protection civile et fiscale du conjoint

Sécuriser le patrimoine des enfants non communs

- Conversion de l'usufruit en rente viagère
- Assurance-vie, la libéralité graduelle, etc.

Assurer l'égalité entre tous les enfants

- Donation-partage
- RAAR mêlée à l'assurance-vie
- Étude de cas

Favoriser les enfants les plus jeunes (communs)

- Attribution de la QD
- Assurance-vie, décès, rente éducation

Protéger les enfants du conjoint

- Adoption simple ou plénière ?
- Aspects civils et fiscaux
- Étude de cas : illustration des intérêt civils et fiscaux de l'adoption

Garantir le patrimoine de l'un des enfants

- Donation hors part successorale
- Assurance-vie
- Holding familiale

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 13 Oct. 2026

A DISTANCE

- 13 Oct. 2026
- 4 Déc. 2026

